



A retenir

➔ Formation en classe virtuelle :

Le 10 janvier de 9h à 12h30 : <https://meet.goto.com/501953629> ,ou 0187 210 241 code 501-953-629

Le 19 janvier de 9h à 12h30 : <https://meet.goto.com/542167781> ou 01 70 95 05 94 code 542-167-781

➔ Cette formation est destinée à tous les chargés de missions qui accompagnent les élus, tant sur le contrat d'approvisionnement que sur des projets d'investissement (desserte, travaux dans les jeunes peuplements...)

➔ Cette formation s'adresse à tous les chargés de mission des communes forestières accompagnant les Communes sur des sujets forêts bois entraînant des recettes et/ou dépenses

➔ Venez avec toutes les questions que vous vous posez sur la TVA

PROGRAMME

10 et 19 janvier de 9h à 12h30 en visio conférence

Formateur : Clément BOUSQUET : CBG territoires

9h00 - 9h15 :

Introduction et présentation du programme et des objectifs

Accueil,

Tour de table,

Présentation de l'objectif de la formation et de l'ODJ de la matinée

9h15 - 9h45

Avant-propos

- Les grands principes budgétaires d'une collectivité
- Les principaux enjeux de la TVA pour une commune
- Les grandes règles

Méthode pédagogique : Apports théoriques à partir de la présentation du budget d'une commune ; réponses aux questions des participants

9h45 - 10h30

Déterminer si l'activité est ou non soumise à la TVA

- Les principes généraux : soumission à la TVA ou non
- L'application du principe à la forêt et au bois

Méthode pédagogique : Apport théorique et vérification de la compréhension des principes par QCM ; réponse aux questions des participants.

10h30 - 10h45	PAUSE
10h45 - 12h30	<p>Conséquences financières de la soumission ou non de l'activité à la TVA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conséquences du régime de TVA sur les recettes de la collectivité • Conséquences du régime de TVA sur les dépenses de la collectivité <p><u>Méthode pédagogique</u> : Apports théoriques et présentation d'un même budget soumis ou non à la TVA pour mesurer les enjeux financiers ; exercices pratiques pour identifier les conséquences et les risques d'une erreur de régime de TVA ; Exercices pratiques sur les taux de TVA ; échange sur les expériences des participants</p>
12h30 - 13h30	DEJEUNER
13h30 - 14h15	<p>Le suivi budgétaire et comptable d'une activité soumise à la TVA</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des flux entre la collectivité et le trésorier-payeur pour chacun des régimes de TVA (modalité, temporalité) <p><u>Méthode pédagogique</u> : Apports théoriques et témoignages de secrétaires de mairie</p>
14h15 - 14h45	<p>Le suivi budgétaire et comptable d'une activité non soumise à la TVA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schématiser la gestion des flux entre la commune et le trésorier payeur lorsque l'activité n'est pas soumise à la TVA • La gestion du FCTVA • Conditions pour changer de régime de TVA <p><u>Méthode pédagogique</u> : Apports théoriques et réponses aux questions des participants</p>
14h45 - 15h00	PAUSE
15h00- 16h30	<p>Synthèse et vérification à partir de cas pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation d'une commune qui génère une recette de vente de bois • Situation d'une commune qui génère une recette de vente de bois façonné avec une dépense de prestation d'exploitation forestière • Situation d'une commune qui investit dans une voirie forestière • Situation d'une commune qui finance son reboisement via le plan de relance <p><u>Méthode pédagogique</u> : exercices pratiques et échanges</p>
16h30- 16h45	<p>Rapide retour d'expérience sur les impacts des dernières réformes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact des dernières réformes (M57, automatisation du FCTVA) sur les règles de gestion de TVA et de FCTVA <p><u>Méthode pédagogique</u> : retour d'expérience du formateur</p>
16h45- 17h00	<p>Conclusion</p> <p><u>Méthode pédagogique</u> : réponses aux questions et tour de table en lien avec le questionnaire d'évaluation.</p>

INFORMATIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Organisme de formation

IFFC – Institut de formation forestière communale 13 rue du général Bertrand 75007 PARIS

Lieu de la formation

A définir en fonction des participants

Contact

Isabelle VERGNE, chargée de mission formation IFFC

isabelle.vergne@communesforestieres.org , 06 78 57 34 98

☞ **Contactez Isabelle Vergne, pour toute question relative à cette formation, à votre inscription ou à son accès aux personnes en situation de handicap.**

Date et horaires

Le 10 janvier 2023, de 9h à 12h30 en distanciel. Lien : <https://meet.goto.com/501953629>

Le 19 janvier 2023, de 9h à 12h30 en distanciel. Lien : <https://meet.goto.com/542167781>

Durée

7 heures de formation

Coût pour le stagiaire

La formation est facturée 250 € par participant. L'IFFC est exempté de TVA. La facture sera envoyée à votre structure. Aucun frais annexe ne sera facturé.

Objectif général :

Tenir compte de la question de la TVA dans l'accompagnement des élus sur les sujets forêt-bois qui ont une incidence financière (exploitation et commercialisation des bois, création de desserte, actions de reboisement ...)

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'/de :

- Identifier le fonctionnement de la TVA et de la FCTVA dans un budget communal
- Anticiper l'impact sur la commune du passage de la vente de bois sur pied à la vente de bois façonné du fait de la TVA
- Identifier les éléments nécessaires pour conseiller la commune sur le changement de régime de TVA.

Evaluation :

La formation fera l'objet d'une évaluation à chaud par le stagiaire.

Attestation :

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.

Formateur

Clément Bousquet, de CB territoires : a travaillé sur les problématiques budgétaires et comptables liées à la TVA et au FCTVA depuis plus de 10 ans. Il a notamment participé à la rédaction du guide de la TVA et du FCTVA à la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur. Il intervient en formation tant auprès d'élus qu'auprès d'agents ou de salariés. La présente intervention prend en compte des échanges avec des interlocuteurs des Communes forestières ayant été confronté à la problématique.

Public visé :

Tout salarié des Communes forestières accompagnant les élus sur des questions forêt bois entraînant des recettes ou dépenses pour les collectivités.

Pré requis :

Aucun

Règlement intérieur, RGPD :

Disponible sur demande et sur http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php

Pour s'inscrire :

Contactez directement Isabelle Vergne : isabelle.vergne@communesforestieres.org

 Avant 3 janvier 2023 ; les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas

En cas d'annulation par l'IFFC, les personnes invitées seront informées par mail ou par téléphone



@fncofor



Fédération nationale des
Communes forestières

IFFC / FNCOFOR

13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris

01 45 64 47 98

federation@communesforestieres.org